

Questions orales

LE RÔLE DE LA PRÉSIDENTE DU PARTI LIBÉRAL DANS LA PRÉSENTATION DE CHÈQUES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre sait-il que la présidente du Parti libéral du Canada a remis des chèques du gouvernement au nom du Parti libéral au Canada?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Je regrette, madame le Président, mais je l'ignore. La circulaire en question ne parlait certes que de la présentation de chèques au nom du gouvernement par des députés qui sont désignés par le ministre compétent.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRENDRE DES MESURES

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, si je réussis à donner au ministre des preuves de ce que j'avance, prendra-t-il des mesures pour y remédier afin que le parti libéral ne tire pas profit des activités du gouvernement?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Je n'accepte toujours pas les arguments sur lesquels mon honorable ami fonde sa question, mais je serai très heureux d'examiner tous les détails qu'il possède afin de prendre les mesures qui s'imposent.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'APPLICATION AU FŒTUS

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le conseiller juridique du ministère a affirmé devant les caméras de la télévision, à Regina, que la nouvelle Charte des droits et des libertés n'accordait aucun droit au fœtus. Le ministre partage-t-il ce point de vue et le conseiller en question parle-t-il en son nom? Le ministre considère-t-il que tant que l'enfant est dans le sein de sa mère, il n'a pas plus de droit qu'un brin d'herbe?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, le conseiller juridique de Regina, dont parle le député, est d'avis que la loi ne s'applique qu'au moment de la naissance, et les preuves concernant le degré de vie avant ce moment-là n'entrent pas en ligne de compte dans la question dont ce tribunal est saisi. On se fonde sur la jurisprudence qui est vaste dans ce domaine et c'est évidemment au tribunal de décider. Mon collègue aimerait peut-être trancher lui-même cette question, mais un tribunal en est actuellement saisi. Je ne veux donc pas me prononcer et mon collègue devrait lui aussi s'en abstenir puisqu'un tribunal est actuellement saisi de cette affaire.

• (1500)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. KORCHINSKI—LA COURSE AUX ARMEMENTS NUCLÉAIRES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 27 membres de l'Église de tous les Saints, de La Ronge, en Saskatchewan, qui s'inquiètent du risque grandissant de conflit nucléaire et de la mise au point d'armes encore plus destructives qui mettent l'humanité en péril. Ces personnes prient humblement la Chambre d'exhorter le gouvernement à renoncer à toute participation, actuelle et future, à la course aux armements nucléaires et à n'épargner aucun effort pour assurer la paix et faire preuve de leadership par le truchement de notre ambassadeur au désarmement aux Nations Unies.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2^E LECTURE DU PROJET DE LOI C-155

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je désire informer la Chambre que les représentants des partis se sont consultés et qu'ils n'ont pas réussi à s'entendre aux termes de l'article 80 ou 81 du Règlement, au sujet de l'attribution de temps pour la deuxième lecture du projet de loi C-155, tendant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et modifiant certaines lois en conséquence. A la prochaine séance de la Chambre, je vais donc proposer une motion, aux termes de l'article 82 du Règlement afin de réserver une journée de séance à la deuxième lecture de ce projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 4775, 4776 et 4792.

[Texte]

LE PROGRAMME D'APPELS À LA BFC DE GAGETOWN

Question n^o 4775—**M. Howie:**

1. Au cours des années financières a) 1980-1981, b) 1981-1982, c) 1982-1983, combien de membres de la milice ont été employés dans le cadre du programme d'appels à la BFC de Gagetown (N.-B.)?

2. Au cours de chaque année, combien de membres de la milice y ont été appelés pour six mois au maximum?